

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 09 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf février à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme RONDEPIERRE Sandrine

M. GUEDON Serge
Mme MAUGÉ Solange
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU LYCEE AGRICOLE DE RESSINS
2024.01.07

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de subvention du lycée agricole de Ressins pour l'élève Matéo CHARNAY.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 100 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 100 Euros au Lycée agricole de Ressins à NANDAX (Loire) pour l'élève Matéo CHARNAY.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à STE-AGATHE-EN-DONZY, le 27 février 2024

Le secrétaire de séance,


RONDEPIERRE Sandrine



Le Maire,


Bruno COASSY.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date de publication sur le site Internet de la Commune attestée est le

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201964-20240209-20240107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024
Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



